



## Accompagner un fumeur dans son sevrage tabagique

### Prescrire des traitements de Substitution Nicotinique et travailler la motivation du consultant

Depuis janvier 2016, de nouveaux professionnels de santé, en plus des médecins, peuvent prescrire les traitements de substitution nicotinique (TSN) : les médecins du travail, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et sages-femmes. L'ensemble de ces professionnels est ciblé par le dispositif **#MoisSansTabac** pour soutenir et accompagner au mieux les patients dans leur démarche d'arrêt du tabac. Dans le cadre de ce dispositif, une formation **gratuite** en lien avec le sevrage tabagique vous est proposée en Normandie.

#### Objectif général :

Optimiser l'impact de ses interventions auprès des patients présentant une problématique liée au tabac en :

- Intégrant la prise en compte du sevrage tabagique dans sa pratique (motivation, prescription, orientation)
- Adoptant une attitude favorisant le dialogue autour de la question de la consommation de tabac
- Utilisant des outils simples et pragmatiques issus de l'entretien motivationnel pour accompagner le patient en difficulté dans une démarche de changement

#### Objectif d'apprentissage :

- Connaître les différentes étapes du sevrage et ses conséquences
- Connaître les différents types de traitements de substitution nicotinique
- Savoir rédiger une prescription de traitements de substitution nicotinique
- S'initier à l'Entretien Motivationnel
- Orienter les patients vers les dispositifs de tabacologie de son territoire et vers les actions spécifiques mises en place à l'occasion du "#MoisSansTabac"

**Durée :** 1,5 jour

**Publics :** médecins, sages-femmes, médecins du travail, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes

**\* Un temps spécifique sera proposé aux professionnels de l'addictologie début 2019 sur ce sujet**

Inscription en ligne : Cliquez-ici

| Lieu     | 1 <sup>ère</sup> journée de formation 2018 | 2 <sup>ème</sup> journée de formation 2018 |
|----------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Rouen    | 24 septembre                               | 03 décembre matin                          |
| Rouen    | 09 octobre                                 | 11 décembre matin                          |
| Evreux   | 04 octobre                                 | 06 décembre matin                          |
| Caen     | 25 septembre                               | 04 décembre matin                          |
| Caen     | 05 octobre                                 | 07 décembre matin                          |
| Saint-Lô | 25 septembre                               | 03 décembre matin                          |
| Argentan | 16 octobre                                 | 11 décembre matin                          |
| Le Havre | 27 septembre                               | 04 décembre matin                          |

Les Lieux exacts des journées vous seront communiqués ultérieurement

Contact administratif Jennifer MAILLARD : jennifer.maillard@ireps-hn.org - 02 32 18 07 60

## Si vous êtes éligible au DPC, nous contacter

### #MoisSansTabac

**#MoisSansTabac** s'inspire d'un dispositif anglais, appelé "**Stoptober**", mis en oeuvre annuellement par Public Health England depuis 2012. Il s'agit d'un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner tous les fumeurs, via des actions de communication et de prévention de proximité, dans une démarche d'arrêt du tabac sur une durée de 30 jours au mois de novembre 2018.

### Pour le grand public, #MoisSansTabac comporte deux temps successifs

**Octobre 2018**, mois qui précède l'évènement, sera consacré à la sensibilisation des fumeurs. L'objectif est de susciter des inscriptions à #MoisSansTabac via Tabac Info Service Site/ Appli / 3989 / Campagnes médiatiques.

**Novembre 2018**, mois de l'opération, comportera des actions de communication et des actions de proximité soutenant l'arrêt du tabac des ex-fumeurs.

### Comment s'impliquer dans la démarche ?

- Relayer le message d'incitation à l'arrêt du tabac
- Informer les patients sur l'opération, ses outils (affiches, flyers, kits sur commande)
- Inviter les fumeurs à s'inscrire sur le site TIS ou l'application
- Accompagner la personne dans son sevrage (prescription, orientation, ...)
- Communiquer sur les actions locales via le site internet "Normandie sans tabac"

Pour avoir plus de détails sur le dispositif et mettre en place une action, n'hésitez pas à contacter l'ambassadeur #MoisSansTabac : [charline.divay@ireps-hn.org](mailto:charline.divay@ireps-hn.org)

